

FORET COMMUNALE DE REMERING-LES-PUTTELANGE
VENTE DE MENUS PRODUITS
Le jeudi 8 décembre 2022
A l'Auberge Fleurie (Chez Ruschel)
À 17 HEURES

Généralités :

Mise en vente de 19 lots de fond de coupe marqués à la peinture verte. (Plan ci-joint)

Mise à prix des lots : lots 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12 = 50€ ; lot 5 = 30€ ; lots 13 à 19 = 100€

INTERDICTION de se rendre dans les lots avec des véhicules quels qu'ils soient. Ils doivent être stationnés en bordure de la parcelle et l'acquéreur du lot se rend à pied dans son lot.

Ne sont autorisés à circuler dans les lots, et uniquement par temps réellement sec ou gel, que les tracteurs avec fendeuses et les véhicules destinés à vidanger le bois

Tenir compte de ces informations lors de vos estimations de prix !

Débardage par temps sec ou gel.

Vérifier les limites des lots avant de commencer à travailler. En cas de litige, prendre contact avec le service forestier.

Les lots sont de consistance (surface et volume) différente afin d'essayer de satisfaire le maximum de personnes. Il est donc fortement conseillé de bien visiter les lots avant de s'engager, notamment sur les prix !

Les arbres d'un diamètre inférieur à 30 cm de diamètre marqués d'un trait oblique à la peinture rouge sont à couper et font partie des lots.

Dans les lots 6 à 10, les arbres à couper sont marqués à la griffe.

Dans les lots 13 à 19, Les grumes et les bois d'industrie en long ne font pas partie des lots.

Dans ces mêmes lots, les véhicules destinés à vidanger le bois doivent **IMPERATIVEMENT rester sur les cloisonnements d'exploitation.**

Ne pas tenir compte des marques à la peinture verte avec l'inscription « CHX ».

Afin de favoriser la biodiversité, aucun arbre sur pied vivant ou mort, et quel que soit son diamètre ne pourra être coupé sans l'accord du service forestier.

Façonnage des arbres et branches sur place en billons de 1m : interdiction de traîner les troncs.

Les enchères vont de 10 € en 10 €

Pour chaque lot se référer aux conditions particulières d'exploitation.

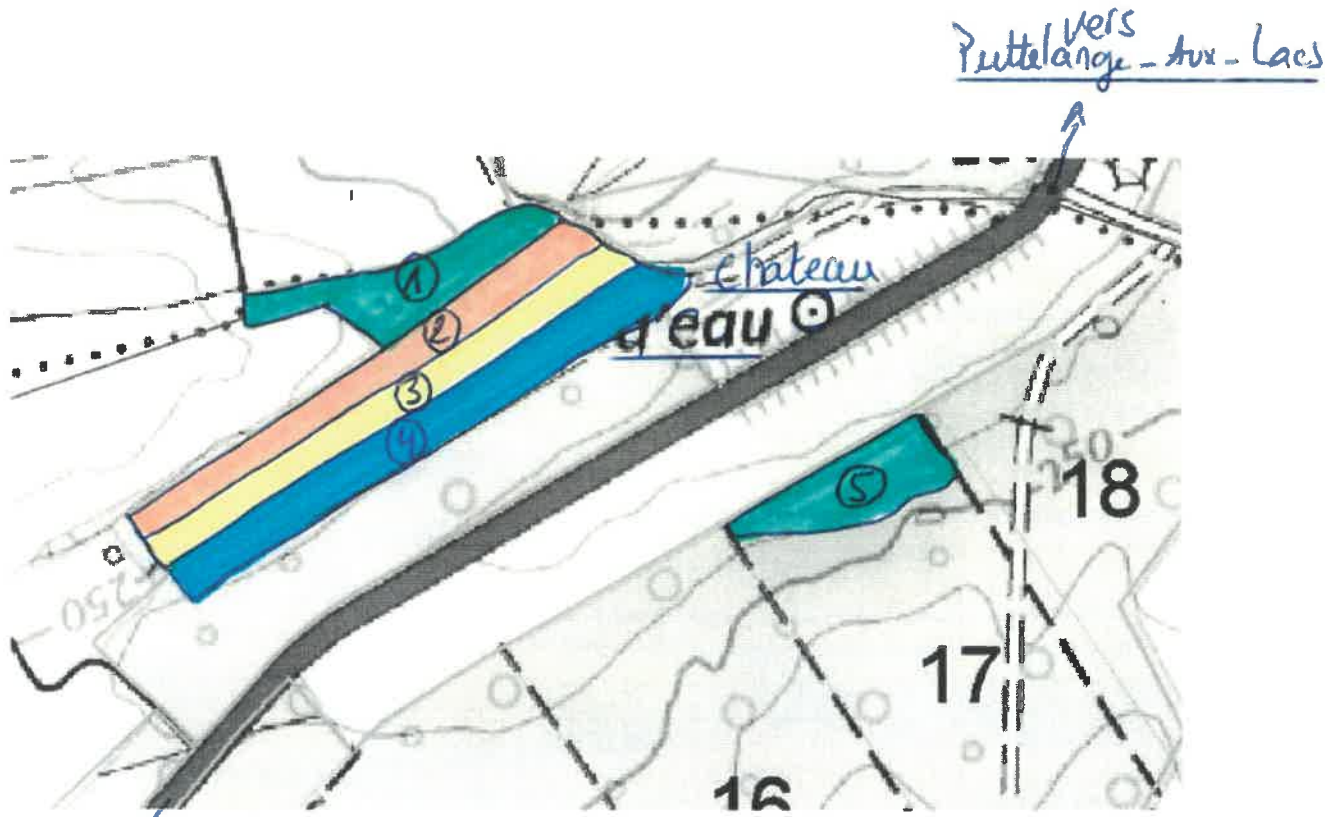
Délai de paiement : Immédiat à la fin de la vente (par chèque)

Délai de façonnage : 30 avril 2023. Passé ce délai, les lots seront revendus

Délai de vidange : 30 juin 2023 - SI CONDITIONS METEO FAVORABLES

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
M DORR Maxime, maison forestière d'Audviller 57430 Le Val de Guéblange

☎ PORTABLE : 06.16.30.74.07



vers s.t. Jean ← Rohrbach

